

En effet, la très grande majorité du conseil m'a donné des preuves de confiance et d'affection que je ne suis pas près d'oublier.

Ma décision est motivée par la fatigue que j'ai éprouvée depuis 15 mois et par affection physique qui me gêne beaucoup pour la bonne exécution de mes fonctions.

J'ai le sentiment d'avoir fait mon devoir; je laisse la Ville d'Orsay dans une excellente situation financière et pourvue d'améliorations que toutes les personnes de bonne foi (habitants et étrangers) sont unanimes à reconnaître.

J'espère que celui qui me remplacera sera choisi comme digne de représenter une ville composée d'habitants calmes, sages et travailleurs. Ce serait une grande joie pour moi dans ma retraite, de voir régner la bonne entente dans la commune.

Je remercie les habitants d'Orsay pour le grand nombre de marques de confiance et d'affection qu'ils m'ont données.

Je resterais conseiller, et je serai toujours prêt à mettre au service de la Ville les connaissances que j'ai pu acquérir pendant 41 années dans l'administration des Finances en province et à Paris. Mais un rôle plus actif m'est interdit par mon état de santé.

Je ne veux pas terminer sans rendre hommage à la collaboration des adjoints et aussi à celle des employés de la Mairie. J'en garderai le plus cher souvenir.

Je fais appel à votre courtoisie pour que cette dernière séance se passe dans le calme.

Vu l'avis de la commission du terrain de Jeux  
Vu le devis de M<sup>r</sup> Colin architecte de 11744,67  
Le conseil vote la somme de 11744,67 pour l'établissement d'un vestiaire et W.C. dans le terrain de Jeux. à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours et sur le disponible affecté aux travaux du terrain de Jeux, décide que l'adjudication aura lieu le 31 octobre prochain, avec la Place de la Mairie et les W.C. du cimetière.

Vestiaire et W. C.  
Terrains de Jeux.

Envoyé le 22 octobre 1932  
Reçu le 25 octobre 1932

Rue Georges Clémenceau  
Vote de crédit

8 oct

32

25/11

32

Le conseil, vu le devis présenté par M. l'Ingénieur Vicinal s'élevant à la somme de 16000<sup>+</sup> relative à la restauration de rue Georges Clémenceau.

Vote la somme de 9000<sup>+</sup> à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours, les 7000 fr restant étant inscrits au Budget addit. de 1932, et décide qu'un appel d'offre sera fait auprès des entrepreneurs, afin d'établir un marché avec celui qui fera les prix les plus avantageux.

Chemin n° 13  
Vote de crédits

8 oct

32

25/11

32

Le conseil, vu le devis présenté par M. l'Ingénieur Vicinal s'élevant à la somme de 17500<sup>+</sup> relatif à la restauration du chemin rural n° 13.

Vote la somme de 7500<sup>+</sup> à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours, les 10000<sup>+</sup> restant étant inscrits au budget addit. de 1932; décide qu'un appel d'offre sera fait auprès des entrepreneurs, afin d'établir un marché avec celui qui fera les prix les plus avantageux.

Ruelle des Cordiers  
Vote de Crédits

Envoyé le 8 oct 1932

Reçu le 25/11 1932

Le conseil, vu le devis présenté par M. l'Ingénieur Vicinal s'élevant à la somme de 3700<sup>fr.</sup> pour la restauration de la ruelle des Cordiers.

Vote la somme de 3700 fr. à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours, décide qu'un appel d'offre sera fait auprès des entrepreneurs, afin d'établir un marché avec celui qui fera les prix les plus avantageux, sous réserve de visite de M. l'Ingénieur et examen avec M. le maire.

Chemin rural n° 36  
Élargissement

8 oct

32

M. le Maire soumet au conseil le projet minute des alignements à 8<sup>m</sup> du chemin rural n° 36.

Il fait connaître que le projet d'extension à prévoir 10<sup>m</sup> pour cette voie; mais que par suite de l'examen du parcellaire, il résulte que la réalisation de la largeur de 10<sup>m</sup> entraîneront à des dépenses considérables.

Il ajoute que la rue de Verdun peut constituer avec le chemin rural n° 36 une déviation de la route Nationale lorsque le pont au dessus du chemin de fer serait construit et que le passage à niveau du Guichet serait supprimé.

Il demande au conseil de se prononcer favorablement sur le projet d'alignement à 8<sup>m</sup> qui est présenté.

Le conseil, délibère :

Autorise M. le Maire à présenter le projet définitif suivant les alignements prévus au plan minute soumis au conseil.

Plan d'élargissement à 8<sup>m</sup> du ch. rural n° 18 sur 300<sup>m</sup> de long à partir du C.V. n° 8

fixation du nivellement  
Déclassement et classement dans la voie urbaine

M. le Maire soumet au conseil une demande de construction de mur de clôture formulée par M. Robert, le long du chemin rural n° 18. Il indique qu'il y a lieu de faire observer la largeur de 10<sup>m</sup> prévue au plan d'extension.

Il demande au conseil de se prononcer sur la nécessité d'obtenir une déclaration d'utilité publique pour les nouveaux alignements à imposer.

Envoyé le 8 oct 1932

Reçu le 19

Le Conseil délibère,

Décide l'établissement d'un plan d'élargissement à 8<sup>m</sup> avec fixation du nivellement pour la section du chemin rural n° 18 de 300<sup>m</sup> de longueur à partir du C.V. n° 5.

Autorise M. le Maire à faire établir le dossier nécessaire pour obtenir la déclaration d'utilité publique.

Décide que la dépense d'établissement de ce dossier sera couverte sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Décide le classement de la longueur de 300<sup>m</sup> du chemin rural n° 18 dont il s'agit dans la voie urbaine.

Autorise M. le Maire à procéder à l'amiable à l'acquisition des terrains sur la base de 3<sup>e</sup> le mètre et en cas de désaccord avec les propriétaires sur ce prix, de leur laisser le soin de pourvoir eux mêmes le règlement de l'indemnité qui leur est due.

Décide que le projet une fois établi, devra faire l'objet d'une nouvelle délibération du conseil Municipal avant son envoi à la Préfecture, pour les formalités d'enquête et d'approbation.

- Demande d'alignement  
 Silecky  
 Envoyé le \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_  
 Reçu le \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_  
 Le conseil décide de demander à M. le Maire  
 d'engager M. Silecky à bâtir en tenant compte  
 de la construction projetée au prolongement de la rue  
 Verrier.
- Inauguration du  
 terrain de jeu  
 Le conseil décide de reporter l'inauguration du  
 terrain de jeu à une date ultérieure.
- Demande du lieutenant  
 de pompier de l'éclairage  
 du bâtiment des pompes  
 Le conseil, vu le devis présenté par M. Grand  
 électricien à Orsay, s'élevant à 1250 fr. pour  
 l'éclairage du bâtiment des pompes, accepte ce  
 devis, à prendre sur l'entretien des bâtiments communaux.
- Correspondances  
 Le conseil donne acte à M. le Maire de la  
 correspondance dont il vient de donner lecture.
- Demande d'achat  
 de terrain Dubout  
 rue des 3 fermes.  
 Le conseil rejette la demande d'achat de  
 terrain présentée par M. Dufout.
- Demande Despécher  
 Le conseil après avoir eu connaissance de la  
 lettre de M. Despécher relative à la privation  
 des eaux de sources qui alimentaient antérieu-  
 rement sa propriété, renvoie cette affaire à la  
 Commission des travaux et chemins pour étude.
- Demande d'augmentation  
 du Professeur d'Anglais  
 Le conseil, vu la demande présentée par le  
 Professeur d'Anglais, demandant une augmenta-  
 tion de traitement, rejette cette demande.
- Demande de pose d'un  
 bec de Gaz rue Aristide  
 Briand  
 Le conseil vu la demande présentée par M. Lefèvre  
 au nom des habitants de la rue Aristide Briand  
 en face la passerelle de bois, accepte cette demande  
 et décide de faire le nécessaire de suite auprès du Direc-  
 teur de la S. E. en lui rappelant la pose du bec de  
 Gaz de la Mairie, et ensuite de mettre une console  
 au bec de Gaz (Propriété Pawlosky) rue de  
 Montliéry, pour permettre la visibilité.
- Goudronnage des rues du  
 lotissement Val d'Orsay  
 Le conseil donne un avis favorable à la  
 demande présentée par le Syndicat du Val  
 d'Orsay, pour le goudronnage des rues du  
 lotissement, la construction d'égout ne pouvant faire  
 obstacle à l'exécution de ce travail.  
attendu que le syndicat est dispensé d'établir  
 des égouts en raison de la déclivité du  
 terrain.
- Bureau des Elections  
 au Conseil Général  
 Le conseil désigne pour faire partie du bureau :  
 de 8 à 10 h. M. le Maire, Lefèvre, Leroux, Dumas  
 10 à 12 H Marotte, Lemerle, Levasseur  
 12 à 14 H Pivrot, Vilain, Bertrand, Demouchy  
 14 à 16 H Guy, Delbis, Dreux, Blondel  
 16 à 18 H Stevenin, Cadot, Guillemard, Hornabes  
 secrétaire

Envoyé le 10/10 1932

Reçu le 3/11 1932

Pétition des habitants  
Impasse de Verdun  
Demande de canalisa-  
tion d'eau  
et en utilisant les 85 mètres  
de tuyaux restants disponibles

Allocation Militaire  
envoyée le 22 octobre 1932

Adjudication pour  
entretien des bâtiments  
communaux  
année 1933

Le conseil, vu la pétition des habitants de  
l'impasse de Verdun, décide de canaliser la  
partie de l'impasse, appartenant à la  
Commune, pour alimenter cette-ci en  
eau potable. Un technicien devra se rendre  
sur place pour délimiter l'emplacement.  
Le conseil donne un avis favorable à la  
demande présentée par M. Savigne Harold  
pour soutien indispensable de famille.  
Le Conseil décide qu'une adjudication aura lieu  
le mercredi 21 décembre pour l'entretien des  
bâtiments communaux - à la Mairie à 10h30  
Désigne M<sup>rs</sup> Guy et Lefèvre pour assister M<sup>r</sup> Le  
Maire à cette adjudication.

P. Cadot  
Lefèvre  
Herminier  
Delbet  
Vilain  
L. Bouteiller  
L. Lemaire  
P. Fierob  
L. Lemaire  
L. Lemaire

Séance du 17 décembre 1932.

Du Mardi 13 décembre 1932.  
Convocation du conseil Municipal pour le  
samedi dix sept décembre mil neuf cent trente  
deux à la Mairie d'Orsay, en séance  
ordinaire pour y délibérer sur les affaires  
portées à l'ordre du jour.

Le Maire, adjoint  
P. Cadot

L'an mil neuf cent trente deux, le samedi, dix  
sept décembre mil neuf cent trente-deux, vingt  
heures trente, les membres du conseil Municipal  
se sont réunis à la Mairie d'Orsay lieu ordi-  
naire de ses séances, sous la Présidence de M<sup>r</sup>  
Cadot premier adjoint au Maire.

Étaient Présents: M<sup>r</sup> Cadot 1<sup>er</sup> adjoint au Maire  
 Levasseur Marotte, adjoints, Berou, Delbès, Vilain  
 Demouchy, Bertrand, Guillemard, Prevost, Befeve,  
 Guy, Deux, Dupré, Hermabessière, Dumas.

absents excusés: Hévenin, Bernerle, Blondel, Chouveau, Dumas.

Le Conseil, choisit pour secrétaire M<sup>r</sup> Guillemard, lequel  
 donne lecture du procès verbal de la précédente séance  
 qui est adopté à l'unanimité, sous les réserves suivantes:

- De M<sup>r</sup> Deux 1<sup>o</sup>: (garantie pour le lotissement du Petit chiz soi) étant entendu  
 que cette garantie se confond avec celles précédemment votées.  
 De M<sup>r</sup> Dumas 2<sup>o</sup>: au sujet du remboursement à M<sup>r</sup> Bernard, (Avenue S<sup>t</sup> Laurent)  
 M<sup>r</sup> Bernard n'exige pas le remboursement,  
 De M<sup>r</sup> Vilain 3<sup>o</sup>: rue du Buisson; la rue sera portée au 12<sup>m</sup> jusqu'au  
 ponceau, et à 8 mètres après le ponceau,  
 Le conseil, donne acte à M<sup>r</sup> le Président de la correspondance  
 dont il vient de donner lecture.

Lettre Monument Paul  
 Doumer. (Vote de crédit)  
 9 Janvier 33  
 Le conseil, vote la somme de cent francs, à prélever sur les  
 fonds libres de l'exercice 1933, pour participation à  
 l'érection d'un monument au Président Paul Doumer  
 à Aurillac.

Réception des travaux  
 d'adduction d'eau  
 (Lettre M<sup>r</sup> Riquier)  
 Le conseil, après avoir eu connaissance de la lettre de M<sup>r</sup>  
 Riquier, concernant la réception des travaux d'adduction  
 d'eau, ajourne sa décision.

Professeur d'anglais  
 Vote de crédits. (Vote de crédits)  
 9 Janvier 33  
 12 Janvier 33  
 Le conseil, vu la demande du Professeur d'anglais faisant  
 le cours complémentaire à l'école des filles, vote la somme  
 de 200 francs, comme complément de traitement, à prélever  
 sur les fonds libres de l'exercice 1933.

Demande bourse Vincent  
 (Vote de crédit)  
 9 Janvier 33  
 12 Janvier 33  
 Le conseil, vu la demande de bourse présentée par M<sup>me</sup>  
 Vincent ne de Baunay à Orsay, pour sa fille Jeannette  
 vote la somme de 200 francs à prélever sur les fonds  
 libres de l'exercice 1933.

Lettre Institutrice  
 Le conseil, vu la demande d'augmentation d'indem-  
 nité de logement présentée par M<sup>me</sup> Dupont - refuse cette  
 augmentation.

Demande de création  
 d'emploi pour les services  
 de la Mairie  
 Sur la demande de M<sup>r</sup> le Président, pour la création  
 d'un nouvel emploi de steno dactylo pour les services  
 de la Mairie, ce service allant toujours en augmentant.  
 Le conseil admet le principe de cette création,  
 mais ajourne sa décision, jusqu'au jour il  
 y aura un nouveau Maire.

Achat d'une machine  
à écrire pour les cours  
de sténo dactylo, à l'école  
des filles (Vote de crédits)

Envoyé le 9 Janvier 1933  
Reçu le 22 Janvier 1933

Congés supplémentaires  
écoles.  
9 Janvier 1933  
10 Janvier 1933

Subvention à la cantine  
scolaire -  
9 Janvier 33  
12 Janvier 33

Remboursement des  
cautionnements aux  
entrepreneurs du groupe  
scolaire.  
Envoyé le 24 Décembre 32  
Reçu le 12 Janvier 1933

Établissements désignés  
pour la réduction de  
15% sur la prise  
de m<sup>3</sup> d'eau.  
Envoyé le 9 Janvier 1933  
Reçu le 10 Janvier 1933

Assurance des  
bâtiments communaux  
Envoyé le 21 février 33  
Reçu le 10 Janvier 1933

Dotissement du  
Val d'Orsay  
à Goudron - Garantie  
Commune  
9 Janvier 1933

Le Conseil, vu la demande de M<sup>lle</sup> Roux Directrice des  
écoles des filles, demandant une nouvelle machine à écrire  
pour lui permettre de faire continuer les cours de sténo  
dactylo, décide l'achat d'une machine Royal au  
prix de 1100 francs, vote la dite somme à prélever  
sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Sur la demande des Maîtres et Maîtresses des écoles fixant  
ainsi qu'il suit les 6 jours supplémentaires de congés  
Le conseil accepte les jours proposés qui sont: les  
26 - 27 - 28 - 30 et 31 décembre 1932. et la lundi  
matin de la fête de la rosière.

Le conseil, est d'avis de reverser à la caisse des  
écoles, les subventions données par la commission départe-  
mentale en faveur des cantines scolaires s'élevant  
1<sup>o</sup> à 688<sup>fr</sup> 50 et 2<sup>o</sup> à 1157<sup>fr</sup> 65. et qui sont  
actuellement entre les mains du receveur municipal.  
étant donné que les cantines scolaires sont gérées par la  
caisse des écoles.

Le conseil autorise M<sup>r</sup> le Maire à faire les  
formalités nécessaires pour le remboursement  
des cautionnements aux entrepreneurs du  
groupe scolaire.

Le Conseil, désigne, comme établissements devant  
obtenir la réduction de 15% sur le prix de  
l'eau, ainsi que la redevance fixée à 10 francs  
Hospice - Hôpital Archangé - Crèche - Orphelinat  
Sainte Suzanne - conformément à l'art 8 B  
de la convention pour la distribution d'eau dans la  
Commune d'Orsay.

Le Conseil, décide d'accepter le projet de  
remplacement de la Police 1705.326 et de  
ses avenants, en une seule Police qui assurera  
tous les bâtiments communaux, et se montant  
à 3.551.000 francs et dont la prime sera  
de 1399,35, autorise M<sup>r</sup> le Maire à signer  
cette police.

Le Conseil, après avoir pris connaissance, du dossier  
déposé par l'association syndicale autorisée "Le  
Val d'Orsay, en vue d'obtenir une subvention  
de l'État et une prêt de la Caisse départementale

pour l'aménagement du lotissement.

Considérant que les travaux de goudronnage sont absolument indispensables pour maintenir en bon état les empièvements des rues du lotissement et permettre éventuellement dans l'avenir le classement de ces voies dans la voirie urbaine communale.

Donne un avis favorable à la demande présentée par l'association syndicale.

Garantit le remboursement des emprunts contractés par l'association auprès de la caisse départementale pour l'exécution des travaux sur le territoire de la commune, étant entendu que la somme à verser à la caisse en cas de défaillance de l'association, ne dépassera pas, pour une annuité, deux cents fois la valeur du centime communal. Vote à cette effet une imposition éventuelle de 200 centimes qui ne sera mise en recouvrement, qu'en cas de défaillance de l'association emprunteuse et dans la mesure seulement où la caisse départementale ferait appel à la garantie communale, étant entendu que cette garantie se confond avec celle précédemment votée.

Lotissement défectueux "Le Petit chez soi" M. le Président dépose sur le bureau le dossier d'aménagement du lotissement "Le Petit chez soi".

Application de la loi du 14 mars 1929 - 19 juillet 1924. H rappelle que cette association a demandé le bénéfice de la loi du 15 mars 1928.

9 Janvier 33

H fait donner connaissance du rapport et de la décision de la commission sanitaire.

H rappelle que le conseil Municipal, lors de la création de l'association syndicale "Le Petit chez soi", a émis un avis favorable en ce qui touche le maintien à 6 mètres de la largeur des voies du dit lotissement.

Le Conseil délibère, émet un avis favorable au maintien à 6 mètres de la largeur des voies du lotissement "Le Petit chez soi".

Déclare que cette largeur ne fera pas obstacle au classement des rues du lotissement dans la voirie urbaine publique.

En ce qui concerne l'application de l'article 11 de la loi du 14 mars 1929 - 19 juillet 1924, émet un avis favorable au sujet des travaux d'aménagement prévus par l'association.



Bénéficiaire du legs  
Farrat.

9 Janvier 1933  
12 Janvier 1933

M. le Maire expose au conseil, qu'aux termes du testament de M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Farrat, cette assemblée, doit émettre un vote pour la désignation d'une femme veuve âgée au moins de 50 ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps à Orsay, devant bénéficier d'une rente de 830 francs. Après lecture de la liste d'inscription comprenant 8 noms de personnes, il est procédé à un vote, qui a donné les résultats suivants:  
Votants 16.

Majorité absolue 9. 1<sup>er</sup> tour - ont obtenu:  
V<sup>ve</sup> Brossard 8 voix  
V<sup>ve</sup> Beaudoin 6 voix  
V<sup>ve</sup> Vinet 2 voix  
2<sup>e</sup> tour.  
V<sup>ve</sup> Brossard 8 voix  
V<sup>ve</sup> Beaudoin 7 voix  
V<sup>ve</sup> Vinet 1 voix  
3<sup>e</sup> tour.  
V<sup>ve</sup> Brossard 9 voix  
V<sup>ve</sup> Beaudoin 7 voix

M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Brossard est désignée comme bénéficiaire du legs Farrat pour l'année 1933.

Apprentissage gratuit

Le conseil, vu la liste d'inscription pour l'apprentissage gratuit, où ne figure aucun candidat annule les crédits.

Assistance aux femmes  
en couches

9 Janvier 1933

M<sup>me</sup> Fauçois Jeanne f<sup>me</sup> Leroux, domiciliée à Orsay 19 rue Montaigne, depuis 1924, ayant 2 enfants de 14 et 9 ans, son dernier étant né le 18 août 1932, ayant son domicile de secours à Orsay. (admis en 1<sup>er</sup> partie)

M<sup>me</sup> Adèle Gerlet f<sup>me</sup> Séguin, domiciliée à Orsay (La Broche) depuis 1920, ayant 3 enfants de 10-7 et 4 ans - ayant son domicile de secours à Orsay (admis 1<sup>er</sup> partie)

Assistance aux Vieillards

9 Janvier 1933

M. Eugène Seguin, domicilié à Orsay (La Broche) né à Villejust le 6 juin 1862, habitant la C<sup>me</sup> depuis 40 ans, ayant son domicile de secours à Orsay (admis en 1<sup>er</sup> partie)

Assistance Médicale

9 Juin 1933

M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Dupont refusée comme ayant des ressources suffisantes à ajouter à la liste d'assistance médicale gratuite:  
M<sup>et</sup> M<sup>me</sup> Fabier  
M<sup>me</sup> Coignet  
M. Faure

Avenue S<sup>t</sup> Laurent  
Canalisation en eau  
jusqu'à la limite de la  
Commune.

Envoyé le \_\_\_\_\_

Reçu le \_\_\_\_\_

M<sup>r</sup> le Président donne lecture 1<sup>o</sup> d'une lettre de la S<sup>t</sup>e  
Lyonnaise des eaux, protestant contre la délibération  
prise par le conseil Municipal dans sa séance du 13  
octobre dernier, lui infligeant un blâme.

2<sup>o</sup> d'une lettre de M<sup>r</sup> le Préfet de Seine et Oise, concernant  
l'alimentation en eau de l'avenue S<sup>t</sup> Laurent, et priant  
M<sup>r</sup> le Maire de soumettre au conseil Municipal les  
propositions qui ont été faites par la C<sup>ie</sup> Lyonnaise.

3<sup>o</sup> d'une lettre de la S<sup>t</sup>e Lyonnaise des eaux à M<sup>r</sup> le Préfet  
par laquelle cette société s'engage à payer le 1/3 de la  
canalisation de l'avenue S<sup>t</sup> Laurent.

4<sup>o</sup> de deux lettres de M<sup>rs</sup> Chouveau et Blouzel sur la  
question.

M<sup>r</sup> Dumas expose que la S<sup>t</sup>e Lyonnaise agent de régie a traité  
avec la Commune de Villebon le 12 septembre, soit 6 mois après  
avoir signé le contrat l'engageant à traiter pour Orsay.

Après explications données sur le sujet par M<sup>rs</sup> Dumas  
Dreux, Hermabessière et Delbes, la discussion étant close.

M<sup>r</sup> le Maire adjoint est saisi de 4 ordres du jour, émanant  
de M<sup>rs</sup> Dumas, Dreux, Hermabessière et Delbes.

Le conseil retient les ordres du jour de M<sup>r</sup> Dumas et Dreux  
M<sup>rs</sup> Delbes et Hermabessière ayant retiré les leurs  
ordre du jour de M<sup>r</sup> Dumas.

Après avoir entendu les explications de M<sup>r</sup> le Maire adjoint  
délégué Cadot, concernant les propositions faites par la  
S<sup>t</sup>e Lyonnaise des eaux, sous l'action de M<sup>r</sup> le Préfet de Seine  
et Oise. La S<sup>t</sup>e Lyonnaise des eaux, agent de régie, s'enga-  
geant ainsi de vendre l'eau d'Orsay aux communes  
de la région de Villebon, le conseil accepte la solution  
d'arbitrage de M<sup>r</sup> le Préfet.

Cette ordre du jour est mis aux voix et a donné les résul-  
tats suivants. ont voté pour 7 - \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ - d' - contre 8 \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ abstention 1 \_\_\_\_\_

Ordre du jour de M<sup>r</sup> Dreux.

Après avoir pris connaissance des lettres de Monsieur  
le Préfet à M<sup>r</sup> le Maire et de la S<sup>t</sup>e Lyonnaise à M<sup>r</sup>  
le Préfet. et entendu M<sup>r</sup> Cadot, premier adjoint  
et divers conseillers Municipaux.

Considérant que dans ces lettres la Société

byonnaise n'a pas pris l'engagement de desservir les communes voisines, cause de notre différent. Que ce différent subsiste toujours.

Prend acte de la proposition de payer 1/3 de la canalisation, qui, du réseau d'Orsay, gagnera Villebon. Cette canalisation ne pouvant être exécutée sans avoir la certitude que l'eau d'Orsay sera vendue dans Villebon.

Ajourne toutes décisions à prendre à ce sujet. Cet ordre du jour est mis aux voix et a donné les résultats suivants :

|                 |   |       |
|-----------------|---|-------|
| — ont voté pour | 9 | _____ |
| — - d° — contre | 5 | _____ |
| — abstention    | 2 | _____ |

~~Le Président fait remarquer que cet ordre du jour a pour conséquence de rejeter le projet d'accord établi par M. le Préfet de permettre à la Société byonnaise de retirer son offre de participation de reculer indéfiniment la construction de la canalisation de l'avenue Saint Laurent~~

~~Le Conseil après discussion, considérant qu'il y a un intérêt évident à raccorder le réseau d'Orsay au réseau général de la Société byonnaise des eaux, réseau qui, après exécution du projet relatif à l'alimentation de la Commune de Villebon actuellement en instance au Ministère de l'Agriculture, sera prolongé jusqu'à la limite du territoire d'Orsay.~~

~~Décide d'accepter les propositions, soumises par M. le Préfet, c'est à dire, de prendre à sa charge le tiers de la dépense relative à la canalisation à installer dans l'avenue Saint Laurent sous réserve :~~

- ~~1. que cette canalisation sera de diamètre de 150 mm de façon à permettre éventuellement de livrer un cube d'eau important à la Commune de Villebon.~~
- ~~2. que le second tiers de la dépense relative à cette canalisation sera supportée par la Société byonnaise des Eaux.~~

Allocation Militaire

Le conseil donne un avis favorable à la demande présentée par M. Dudrie, pour soutien indispensable de famille.

dix neuf lignes et onze lignes en marge rayées

## Séance du 21 Janvier 1933.

Du Lundi 16 Janvier 1933; convocation du Conseil Municipal, pour le samedi 21 décembre à 20 heures 15 à la Mairie d'Orsay, en séance ordinaire, pour y délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire adjoint.

L. Cadot

L'an mil neuf cent trente trois, le samedi 21 janvier à 20 H 15 les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Cadot Maire adjoint.

Étaient Présents: M. Cadot Maire adjoint.

M. Beroux, Delbes, Bemerle, Demouchy, Bertrand, Guillemard Guy, Treux, Hermabessière, Dumas.

Excusés: M. Vilain, Priost, Lefeuvre, Dupré, Stevenin, Blondel, Chouvenin, Dumaraud.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Guillemard, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité sous les réserves suivantes:

1° Dans la demande de création d'emploi pour les services de la Mairie; M. Delbes demande la suppression des mots "admet le principe de cette création".

2° Avenue St Laurent, canalisation en eau jusqu'à la limite de la commune. supprimer les deux derniers paragraphes qui ont été rayés et approuvés par tous les conseillers présents.

Le conseil donne acte au Maire adjoint de la correspondance dont il vient de donner lecture.

Après lecture de la demande de M. Rousseau, le conseil retient la demande et la renvoie à l'étude de la Commission des Finances.

M. le Président donne lecture d'un marché souscrit par M. Gabriel, relatif à l'empierrement du pourtour de la Place des écoles, le conseil accepte ce marché s'élevant à la somme de 4850 francs et dont les crédits ont été prévus au budget additionnel de 1932, sous la rubrique aménagement de la Place des écoles.

M. le Président donne connaissance au conseil d'un devis de M. Colin architecte, s'élevant à

Correspondances

Demande d'indemnité  
Rousseau garde champêtre

Marché Gabriel Place des  
écoles.

Envoyé le 28 / 1 1933

Reçu le 19

Roller devant la  
Mairie.

la somme de 3307<sup>50</sup> et relatif à un complément de pavage des trottoirs de la Mairie.  
Le conseil, renvoie cette affaire à l'étude de la Commission des Travaux.

Chemin Vicinal ordinaire  
n° 5. Réparation du  
ponceau de Baumay

Envoyé le 28 / 1 1933

Reçu le 19

M. le Président donne lecture d'un projet de marché à passer avec M. Gabriel, entrepreneur à Orsay, pour la réparation du ponceau en maçonnerie, donnant passage au chemin vicinal ordinaire n° 5 au dessus de la morte rivière; ce dit marché évalué à 5000 fr.  
Le Conseil, délibère: Vu l'avis de la Commission des Chemins, adopte le marché souscrit par M. Gabriel autorise M. le Maire adjoint à signer ce marché et en poursuivre l'approbation.

Décide que la dépense sera prélevée sur l'article 78 du budget des chemins vicinaux de 1933.

Construction d'une fosse

Passage à niveau de

la Facaterie

Élargissement des  
chemins vicinaux

28 et 38.

Le conseil renvoie cette affaire à l'étude à la Commission des Travaux

Le Conseil

renvoie cette affaire à l'étude de la Commission des Travaux.

Le conseil

Vu les ordonnances de soit communiqué du greffe du conseil de Préfecture, de Seine et Oise, enregistrées pour M. Drafied le 28 septembre 1932 sous le n° 3120; pour M. Despécher le 9 décembre 1932 n° 3458.

Le conseil autorise M. le Maire à répondre ses conclusions en réponse au greffe du conseil de Préfecture

Vérification des  
travaux de la  
S<sup>ie</sup> Lyonnaise

Envoyé le 28 / 1 1933

Reçu le 19

M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. Riquier Ingénieur des Travaux publics, en réponse à une lettre de M. Dumaraud lui demandant s'il voudrait accepter d'être le conseil de la Commune, pour la vérification des mémoires de la S<sup>ie</sup> Lyonnaise et pour assister la Commission des Travaux à l'occasion de la réception des Travaux d'adduction d'eau et en s'adjoignant M. Cavène ingénieur du service vicinal.

à raison de 0<sup>t</sup> 75 pour cent sur le montant des travaux.

Le conseil, accepte cette offre, et vote les crédits nécessaires à prélever sur les fonds libres de l'exercice 1933.

M. le Président donne connaissance au conseil d'une lettre de la S<sup>te</sup> Byonnaise des eaux, relative à la possibilité de vente à l'extérieur d'Orsay d'une part très importante du cube d'eau laissé disponible par le puits artésien; plusieurs centaines de milliers de m<sup>3</sup> par an. Après explications de M. Cadot Maire adjoint sur la question.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de la lettre de la S<sup>te</sup> Byonnaise en date du 10 janvier 1933, concernant des possibilités de vente à l'extérieur d'Orsay d'une part très importante de cube d'eau laissé disponible par le puits artésien.

Le conseil décide d'entrer en pourparler avec la S<sup>te</sup> Byonnaise par un premier contact en réunion plénière.

Nomme une commission de 4 membres pour continuer les pourparlers et qui sont. M. M<sup>rs</sup> Cadot, Delbes, Dreun, Bernabessière.

M<sup>me</sup> Liot Marguerite née Collinet, domiciliée à Orsay 47 rue de Paris, depuis 1924, ayant un enfant de 5 ans, son dernier étant né le 4 décembre 1932, ayant son domicile de secours à Orsay, admise en 1<sup>re</sup> partie.

M<sup>me</sup> Lorho Marie f<sup>me</sup> Loe Falud, domiciliée à Orsay 22 rue du Coteau, depuis 1924, ayant 3 enfants âgés de 5-4 et 3 ans, ayant son domicile de secours à Orsay, admise en 1<sup>re</sup> partie.

Demande de M<sup>me</sup> Fabier, refusée. à ajouter à la liste M<sup>me</sup> Cazettes rue du misseau A.S.

Demande la S<sup>te</sup> des Poaux pour fixer un prix de vente d'un cubage d'eau assez élevé.

Envoyé le 28/1 1933  
Reçu le 31/1 1933

Assistance aux femmes en couches.  
28/1 33

Assistance aux vieillards  
Assistance médicale  
28/1 33

Cadot  
Delbes  
Dreun  
Bernabessière  
Liot  
Lorho  
Fabier  
Cazettes  
Misseau  
A.S.